



Institut de Ressources
en Intervention Sociale

***VOS EXPÉRIENCES
PEUVENT DEVENIR DES DIPLÔMES !***

V.A.E

La Validation des Acquis et de l'Expérience

QU'EST-CE QUE LA V.A.E ?

- ✓ C'est l'obtention d'un diplôme sans suivre de formation.
- ✓ La V.A.E s'appuie sur le principe de la mise en valeur de vos compétences acquises lors de vos expériences professionnelles et bénévoles.
- ✓ La reconnaissance de vos compétences vous permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme

LA DÉMARCHE SE DÉROULE EN PLUSIEURS ÉTAPES :

1. Retirer le dossier spécifique, appelé livret I, au diplôme choisi au centre académique de validation,
2. Remplir le dossier et y joindre toutes les pièces demandées,
3. Déposer le dossier renseigné, appelé livret I au centre académique de validation pour passer la première épreuve : l'épreuve de recevabilité de votre demande de Validation des Acquis et de l'Expérience.
4. Recevoir le livret II et constitution de ce livret II.
5. Examen du livret II par un jury qui décide de la validation de tout ou partie du diplôme sollicité.

LA RÉUSSITE DE VOTRE VALIDATION DES ACQUIS ET DE VOS EXPÉRIENCES DÉPEND DE LA QUALITÉ DE LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER.

AFIN D'OPTIMISER VOS CHANCES
D'OBTENIR LA VALIDATION DE VOTRE DIPLÔME,
IRIS VOUS PROPOSE DE VOUS ACCOMPAGNER
TOUT AU LONG DES 4 PREMIÈRES ÉTAPES
OU À PARTIR D'UNE DES ÉTAPES (SELON VOTRE CHOIX)
OU ENCORE SEULEMENT AU LONG D'UNE SEULE ÉTAPE
(EN FONCTION DE VOTRE BESOIN).

A SAVOIR :

Toute personne en situation d'emploi, de recherche d'emploi, de bénévolat, peut solliciter une V.A.E

- Le code du travail prévoit la prise en charge financière de votre démarche de V.A.E.
- Demandeurs d'emplois, adressez vous à votre pôle emploi ou à votre Mission Locale.

Pour toute situation vous pouvez nous contacter pour une étude individuelle.

TARIFS :

Pour l'accompagnement des étapes 2 et 3 : 100 euros.

Pour l'accompagnement de l'étape 4 :

- En accompagnement individuel : 60 euros par heure (tarifs dégressifs à partir d'un certain quota)
- Le forfait de 24 H en accompagnement individuel est fixé à 1 300 € (soit 54,16 € de l'heure)
- En accompagnement collectif (groupe de 5 personnes) 54 euros par heure (tarifs dégressifs à partir d'un certain quota).
- Le forfait de 24 H en accompagnement collectif est fixé à 990 € (soit 41,25 € de l'heure)
- Pour les demandeurs d'emploi l'accompagnement VAE peut-être financé entièrement financé par l'intermédiaire du pôle emploi au travers des dispositifs : Chéquier VAE et Parcours 92